



# La Feuille de Chêne



**Fermeture de la mairie et de l'agence postale samedi 15 juillet 2017.  
Merci pour votre compréhension**

*Il a été distribué dans certaines boîtes aux lettres, et de façon sauvage, un document concernant le « prélèvement eaux fontaine ». Ce document a été adressé par la mairie à une seule personne qui semble avoir pris l'initiative d'en assurer la distribution aux résidents de son choix. Les personnes concernées peuvent s'adresser au secrétariat de mairie pour un complément d'informations.*

## **Conseils municipaux des 22 mai et 30 juin 2017**

### **Conseil municipal du 22 mai 2017**

En décembre 2015, les élus de la communauté de communes du Grand Couronné avaient délibéré pour rejoindre le PETR du Val de Lorraine sous réserve que la fusion avec la communauté de communes de Seille et Mauchère – qui avait passé une convention de partenariat avec ce PETR - devienne effective.

La fusion des territoires intercommunaux de Seille et Mauchère et du Grand Couronné ayant eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le conseil communautaire nouvellement mis en place, a délibéré favorablement, en date du mercredi 22 mars 2017, afin de procéder à la modification statutaire lui permettant d'adhérer au syndicat mixte du PETR du Val de Lorraine. Les délégués communautaires ayant par ailleurs validé par la même délibération le principe d'une adhésion à ce syndicat.

Le conseil municipal du 22 mai a émis un avis favorable à cette modification statutaire.

Les missions du PETR ont été déclinées dans la Feuille de Chêne N°72 (cette dernière est consultable sur le site internet de la commune).

### **Conseil municipal du 30 juin 2017**

Ont été votés à l'unanimité - entre autres - :

- la liste des délégués – dits grands électeurs- qui éliront les sénateurs le 24 septembre 2017. Cette liste est composée de 3 titulaires et de 3 suppléants :

→ titulaires : Claudyne CLAUDE, Dominique FAUCHEUR, Chantal REMY

→ suppléants : Daniel DONO, Carole ABA PEREA, Christophe MONTFERRAN

- le retour à 4 jours de classe dès la rentrée de septembre 2017 (cf. ci-après)

**Les autres délibérations prises au cours de ces deux conseils municipaux sont consignées dans les CR correspondants consultables en mairie et sur le site internet.**

#### **Ouverture de la mairie**

Mardi et jeudi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30

Mercredi et vendredi de 9h30 à 12 h

Samedi de 9h30 à 11h30

#### **Ouverture de la Poste**

Lundi et vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 15h

Mardi, mercredi, jeudi et samedi de 10h à 12h

#### **Ouverture de la bibliothèque**

Mardi et vendredi de 15h45 à 18h



## Rythmes scolaires

Dès les déclarations de notre nouveau ministre de l'Education Nationale quant au retour possible à la semaine de 4 jours de classe à la rentrée 2017, sur demande des communes, une enquête a été diligentée auprès des familles par les délégués de parents d'élèves.

Le conseil de classe extraordinaire du 20 juin 2017 a pris acte de l'avis majoritaire des parents et des enseignants pour le retour aux 4 jours de classe.

Le conseil municipal du 30 juin 2017, constatant les charges organisationnelles et financières engendrées par la mise en place des NAP depuis la rentrée de 2014, a voté à l'unanimité dans le même sens et autorisé Mme le Maire à solliciter de Mr le Directeur d'Académie la validation du changement des rythmes scolaires ainsi définis.

## Groupe scolaire

Rappelons qu'en 2015, avec l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe et Moselle) nous avons mené une étude sur le groupe scolaire « Les Gesnels » en étudiant les deux hypothèses de travail suivantes :

- rénovation, mise aux normes et agrandissement des locaux actuels
- construction d'un nouvel ensemble regroupant les activités scolaires et périscolaires sur le site du pré Saint-Pierre (où est implanté le Centre Socio Culturel).

Sur avis et encouragements de l'inspection académique, le choix s'est porté sur la deuxième solution.

Au cours de l'année 2016, nous avons poursuivi les consultations auprès des enseignants, des parents d'élèves, des assistantes maternelles, des riverains et des élus, toujours avec l'appui du CAUE.

Cette année, nous avons franchi un pas de plus dans l'avancée de ce projet en recourant à un « programmiste » (GESTAMO PROGRAMMATION), chargé de définir précisément les besoins (nombre de classes, surfaces, accès etc...) et d'accompagner la commune jusqu'à la phase de recrutement des entreprises.

Construit sur une parcelle communale d'environ 21 000 M2, ce groupe scolaire pourra bénéficier des espaces sportifs et de la salle du Père Gérard.

Le programmiste a présenté son programme/projet le 23 juin 2017, en préfecture de Meurthe et Moselle à Mr le Sous-Préfet, Mr Le Directeur Académique et Mme l'Inspectrice d'Académie qui lui ont réservé un accueil favorable.

Ce nouveau groupe scolaire sera opérationnel pour la rentrée 2020.

## Sécurité routière rue Pasteur

En attendant le déménagement de l'école, les riverains de la rue Pasteur restent confrontés aux incivilités de circulation et de stationnements sauvages malgré la limitation de circulation aux heures d'entrées et de sorties des élèves.

Une réunion publique a permis un échange fructueux entre la commune et les riverains le 4 juillet 2017.

Il a été finalement décidé de placer deux panneaux de limitation de circulation à l'angle de la rue Patton et de la Place du Chêne (en actualisant les horaires).

**Avec de la bonne volonté et du bon sens, ces incivilités devraient faire place au mieux-vivre ensemble.**

## Bruits de voisinage

Rappel : les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que

- les jours ouvrables de 8h à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

**Là aussi, nous faisons appel à la bonne volonté et au bon sens de chacun.**



### Action sociale

Le premier mercredi de chaque mois de 10h à 12h ou sur rendez-vous.  
téléphone : 03 83 31 10 94

## Travaux

### Subvention catastrophes naturelles

Suite à l'orage de juin 2016, un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par les catastrophes naturelles, a été déposé auprès de la Préfecture. Sur un total de devis de 123 196 €, le montant des travaux déclarés comme éligibles après expertise des services de la Direction Départementales des Territoires s'élève à 40 275,10 € sur lequel une subvention de 14 738 € a été allouée.

### Travaux connexes

Ceux-ci sont interrompus depuis mai pour permettre au Syndicat des Eaux de Seille et Moselle d'intervenir sur la conduite d'eau située « ancien chemin de Metz ». Cette intervention se terminera fin août prochain et laissera place à l'Entreprise THIRIET pour la finalisation du marché « travaux connexes ».

### City stade

Après les promesses tenues à la jeunesse bouxiéroise, le « CITY STADE » arrive sur la commune. Son installation est programmée pour fin juillet 2017.

La commune fait entièrement confiance à toute sa jeunesse, pour qu'à partir d'août, tous jeux de ballon, et autres, se passent sur la zone de loisirs située au Pré Saint Pierre (proximité salle du Père Gérard).

### Eclairage public

La loi impose le retrait des lampes de classe énergie D d'ici à septembre 2018, après report de l'échéance initialement prévue pour 2016.

Dans le budget 2017, section investissement (Cf. Feuille de Chêne N°72) a été inscrit le remplacement des « gamelles » et des lampes de l'éclairage public de Bouxières-aux-Chênes et de l'écart d'Ecuelle (celui de Moulins étant prévu pour 2018).

Ces travaux, attribués à la société SOBECA, et générateurs de subventions, vont débiter lundi 8 juillet 2017.

Le remplacement des lampes par des LED, grâce aux économies d'énergie qu'il entraîne, va nous permettre de laisser l'éclairage en mode veille de 22h à 6h et d'assurer ainsi confort et sécurité.

### Place du Père Gérard et rue de la cure

Après réflexion menée avec le CAUE sur le schéma de cohérence d'ensemble des espaces communaux, la commune a décidé d'inscrire au budget 2017 la rénovation complète de la Place du Père Gérard et l'aménagement de la rue de la Cure.

La maîtrise d'œuvre est assurée par APCA (Agence de Paysage Claire Alliod) et le bureau d'études techniques TRIGO.

Après consultation, les travaux seront effectués par :

- VRD : Sté EUROVIA, Agence de Ludres
- Electricité : SVT, Manoncourt sur Seille
- Espaces verts : Ets KEIP, Morhange.

Une réunion publique de concertation préalable au démarrage des travaux, a été organisée en mairie le 5 juillet 2017.

Le cabinet APCA a présenté le projet définitif, le cabinet TRIGO et les entreprises intervenantes ont décliné les consignes de circulation routière et de sécurisation du chantier.

Pendant la durée des travaux de la place, lesquels doivent débiter le 17 juillet 2017,

- La circulation ruelle Ferrée sera interdite, sauf riverains.
- La circulation et le stationnement seront interdits aux droits du 60 et 65 de la rue Patton jusqu'au 3, rue de la Cure ainsi qu'au droit du 2 et 3 rue du Béché.

Cf. arrêté joint accompagné du plan.

Les travaux rue de la Cure seront engagés lorsque l'aménagement de la place sera terminé.



#### Notre correspondant auprès de l'Est Républicain

Michel Maire 06 81 14 77 60

michelmaire@orange.fr

## Prélèvement des eaux de fontaine publique

Le code général de la propriété des personnes publiques prévoit que nul ne peut, sans disposer d'un titre l'y habilitant, occuper une dépendance du domaine public d'une personne publique ou l'utiliser dans des limites dépassant le droit d'usage qui appartient à tous (art.L.2122-1 du CG de la propriété des personnes publiques).

Les eaux d'une fontaine publique appartiennent au domaine public, l'usage de ces eaux nécessite donc une autorisation, la délivrance d'un titre.

En ce qui concerne notre commune, le code rural et de la pêche maritime n'autorise pas le prélèvement d'eau pour abreuver les animaux.

**Une fois de plus et comme déjà demandé en 2016, la bonne volonté de tous et le bon sens feront de notre commune, un territoire où le bien-vivre ensemble est une vertu et une priorité.**

## Bibliothèque

Son premier anniversaire a été fêté le 24 juin.

800 ouvrages ont été empruntés depuis le 1<sup>er</sup> janvier ce qui témoigne de la vigueur de l'intérêt des bouxiérois pour la lecture.

Un tiers des livres mis à disposition par la Médiathèque départementale a été renouvelé en mai 2017.

Pour les enfants, l'accent a été mis sur la nature, le verger, le bio... ainsi que sur les albums et contes pour les plus petits.

Des magazines sont aussi à disposition, ils peuvent être consultés sur place et empruntés.

- pour la jeunesse : Pomme d'Api, Astrapi, Images Doc
- pour les plus grands : géo et 60 millions de consommateurs

Des jeux de société vous attendent également, venez jouer avec vos amis.

Environ 90 ouvrages neufs sont en cours d'acquisition : BD et romans jeunesse (Chi, Princesse 2.0, l'élève Ducobut...) , le dernier Pierre Lemaitre, Fred Vargas, Pennac et bien d'autres encore.

Durant l'été, la bibliothèque reste ouverte le mardi et le vendredi aux horaires habituels (15h45-18h), en cas d'impossibilité une affiche sera apposée sur la porte de la bibliothèque.

Le changement d'horaire du vendredi sera envisagé en octobre.

## Agenda :

Agenda allégé comme il se doit en cette période de vacances mais s'il ne contient qu'une seule date, celle-ci est d'importance !

**Dimanche 27 août 2017 : vide-grenier**

Le comité des fêtes communiquera sous peu sur son organisation et les modalités d'inscription, surveillez vos boîtes aux lettres et consultez le site internet de la commune.

## Communauté de communes

Après des semaines de réflexion et une participation active de la population aux ateliers proposés, la Communauté de Communes s'appelle désormais

**Communauté de Communes Seille-Grand Couronné**

**Félicitations à tous les nouveaux diplômés bouxiérois !**

